



## Procès-verbal du conseil municipal de La Madeleine-Villefrouin

Vendredi 12 septembre 2025 à 18 h 15

Le douze septembre deux mille vingt-cinq à dix-huit heures quinze, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Antoine BECK. Ouverture de la séance à 18 h 20.

Date de convocation : 29 août 2025. Présents : Antoine BECK, Pierre-Edouard GOSSEAUME, Cyril LAUNAY, Matthieu DAVEAU, Elodie GOIRE, Excusés : Hubert TERRIER, Enguerrand CALLU. Monsieur Cyril LAUNAY a été élu secrétaire.

### Ordre du jour :

0- PV du 27 juin 2025 : pas de remarque du secrétaire. Adopté.

#### 1- Projet de restauration des tableaux de l'église : offre reçue et tableaux de financement estimatifs (délibération)

Bien que deux prestataires aient été rencontrés, une seule offre a été reçue à ce jour, celle de l'atelier Ropion à Valloire-sur-Cisse, qui donne une idée du coût prévisionnel pour 400 heures de travail. Le devis global s'élevant à 22 200 € HT et les tableaux de financements préparés par le maire sont présentés. Compte tenu de la possibilité de demander une subvention DDSR à 80 % HT sur ce projet avec un reste à charge estimé à 4923 €. Les élus décident d'accepter le devis et de restaurer les trois tableaux plutôt qu'un seul. Le maire explique avoir rencontré le délégué local de la Fondation du patrimoine, qui pourrait apporter une aide sur de futurs travaux, mais pas par la voie du financement participatif, trop coûteux en temps pour un résultat aléatoire selon le maire. Par ailleurs, le conservateur des monuments historiques estime que les tableaux font partie de l'ensemble du retable qui est inscrit aux monuments historiques, ce qui exigerait la rédaction d'un dossier d'autorisation de travaux pour effectuer la restauration.

Toujours au sujet de l'église, le maire indique avoir reçu cet été le délégué de l'association française de campanologie, qui nous fournira un dossier complet sur la cloche « Marie-Magdelaine ».

#### 2- Modification de l'emplacement de l'ossuaire (délibération)

L'ossuaire actuel, situé à côté de la croix et adjacent à la tombe de « Zoé Minette », n'étant pas dans futur aménagement de nouveau cimetière, il convient de déplacer dans la zone prévue, à savoir à côté des futurs carrés de sépultures. Adopté à l'unanimité.

#### 3- Convention fourrière animale

La responsable de la SPA de Morée a fini par répondre à nos sollicitations répétées en expliquant qu'elle ne pouvait établir de nouvelles conventions avec les communes faute de capacité suffisante. Le Conseil prend acte de cette décision. M. Gosseaume indique que chaque refus des structures pourra servir de preuve, auprès de la Préfecture, d'échec des tentatives de convention.

#### 4- Référent ambroisie et chenilles processionnaires (délibération)

En fin d'année dernière des évolutions réglementaires ont eu lieu, relevées par la FREDON Centre-Val de Loire : l'arrêté préfectoral « ambroisie » a été modifié et inclut désormais la Berce du Caucase mais aussi les chenilles processionnaires. Ces arrêtés préfectoraux rendent obligatoire la désignation d'un référent multiespèces dans chaque commune du département. M. Gosseaume, déjà référent ambroisie, se porte volontaire tandis que M. Beck se propose d'être son suppléant. Adopté à l'unanimité.

#### 5- Nouvelle convention avec la CCBVL concernant le secrétariat de mairie mutualisé (délibération)

Une réunion des maires concernés par la mutualisation a eu lieu le 11 septembre. Compte tenu des évolutions réglementaires, un nouveau mode de gestion du secrétariat mutualisé de mairie est nécessaire, par un système de prestation de services. La convention doit être signée préalablement par le maire, puis par le président de la CCBVL. Adopté à l'unanimité.

## 6- Questions et actualités diverses

- *Adhésion des communes de Marchenoir, Le Plessis l'Echelle, St Léonard en Beauce et la Madeleine Villefrouin au SIAEP de Oucques la Nouvelle*

Pour mémoire, nous avons été sollicités pour rejoindre un syndicat étendu autour de Oucques la Nouvelle (avec Marchenoir, St Léonard, Le Plessis) plutôt que de transférer cette compétence à la Communauté de communes, transfert qui n'est plus obligatoire. La pré-étude de création du SIAEP Oucques élargi, à horizon 2026-2027, risque de coûter près de 5000 € TTC par commune. S'il convient qu'il existe une dépendance de notre collectivité vis-à-vis des communes de ce futur syndicat en termes d'approvisionnement, le maire estime que la division en cinq parts égales lui paraît inéquitable, tout du moins pour la partie technico-économique, puisque nous ne représentons que 0,2% des compteurs d'eau. Aussi, en accord avec le maire du Plessis-L'Echelle également concerné, un courriel rédigé par le maire sera envoyé aux partenaires pour leur signifier nos réticences, ainsi que d'autres aspects juridiques et techniques. Néanmoins, il n'est pas exclu que nous soyons contraints de nous engager finalement dans la démarche avec les coûts prévus.

Pour rappel, les évaluations tarifaires de l'eau potable et de l'assainissement à horizon 2035, compte tenu des travaux de renouvellement et d'entretien envisagés, montrent des augmentations très significatives.

- *Plan local d'urbanisme intercommunal.*

Le PLUi, désormais arrêté, a été soumis à divers organismes décideurs en matière d'urbanisme, comme l'État et le SIAB (Syndicat du Blésois), qui a émis une remarque sur la seule parcelle constructible pour notre commune : le SIAB se demande si l'extension d'urbanisation pouvait être évitée. Contacté, le propriétaire confirme l'intérêt d'une construction à cet endroit. Le maire veillera à défendre le projet si besoin, dans la mesure de ses prérogatives.

- *Déploiement de la fibre optique.*

M. Gosseaume explique que les plans finalisés des fermes, afin de mieux préparer le chantier prévu ont été fournis à l'entreprise Lumière, sous-traitante du syndicat de déploiement de la fibre. Les travaux devraient commencer le 6 octobre pour une durée évaluée à deux semaines.

- *Retours d'expérience sur la Fête de la Madeleine 2025*

La fête a été globalement appréciée par les visiteurs (chasse au trésor, messe et prestidigitation). Les cotisations sociales du magicien n'ont finalement pas dû être payées en supplément. L'utilisation des frigos du gîte de M. Callu ont grandement facilité la logistique du verre de l'amitié, mais une solution alternative est à étudier en cas d'indisponibilité. Des pistes sont évoquées pour l'édition 2026.

- *Médailles d'honneur agricole*

Un salarié agricole de l'entreprise de M. Daveau est susceptible de recevoir la médaille d'honneur agricole à l'échelon Or. Le dossier doit être déposé avant le 15 octobre.

- *RD 50D*

Constatant des dégradations en bordures, M. Daveau demande s'il est possible de se faire livrer un camion de calcaire 0-20 au silo. M. le maire se renseigne auprès des services départementaux.

- *Agenda*

20 et 21 septembre 2025 : Journées du patrimoine, ouverture de l'église avec le concours de Benoît Bouvet

Mi-novembre 2025 : travaux d'aménagement du cimetière.

8 mars 2026 : 2<sup>e</sup> édition du trail de Talcy, avec besoin de baliseurs volontaires.

15 mars (et 22 mars) 2026 : élections municipales.

18 juillet 2026 : Fête de la Madeleine, sous réserves de validation par la paroisse.

Séance levée à 19h30 et suivie du verre de l'amitié en remerciement des bénévoles à la Fête de la Madeleine 2025.

Secrétaire

Président